

On remarquera tout d'abord que l'objet de la Begriffsschrift et celui de Sinn und Bedeutung ne sont pas situés au même niveau. Dans le premier texte, l'écriture dénotative contient des expressions désignant des fonctions (expressions ouvertes), et des expressions nominales (fermées) de plusieurs types: constata^{tes} d'objets, fonctions nominalisées et propositions. Dans le cas de ces dernières, on peut observer que, désignant le fait qu'un état de choses est le cas, ou non (valeur de vérité), si elles fonctionnent "en usage" au niveau de la langue-objet elles deviennent arguments, "en mention", d'une fonction d'assertion qui se limite, elle, à expliciter, en l'"assumant" à un autre niveau, ce que l'expression pose (que l'état de fait dénoté est ou n'est pas le cas). Les conditions de l'assertion sont donc déjà données avec l'usage de l'expression. En ce sens, dans le formulaire, les clauses propositionnelles sont des énoncés russelliens. On est au niveau de l'asserté.

Les choses se passent autrement dans S. und B. qui se situe en quelque sorte en "deçà" du niveau du traitement des énoncés dans la Begriffsschrift, et où sont analysés -il s'agit en réalité de l'analyse d'un processus de schématisation- les conditions épistémologiques et verbales selon lesquelles un contenu informatif peut être vérifiable et une expression énonçable, pour que la seconde devienne un nom (au sens strict du formulaire) pour le premier. Comme le formule encore LARGEAULT (p. 128) "le fait qu'un énoncé possède un sens est une condition nécessaire pour que nous sachions où et comment entreprendre les investigations ou les démonstrations capablés de nous instruire sur sa vérité ou sa fausseté. Lorsque nous ne comprenons pas un énoncé, il est pour nous comme un assemblage de signes dénué de sens. Nous ne pouvons rien^{en} faire, ni le relier à d'autres, ni savoir s'il est vrai". Mais comprendre un énoncé n'est pas

comprendre une phrase: le comprendre c'est le rapporter à des pratiques possibles, rapport qu'il n'est plus nécessaire d'explicitier, dont on peut faire l'économie au niveau du formulaire, puisque ce rapport est déjà effectué.

Dans cette mesure, la notion de sens fre-géen d'une expression est rapportée à un fonctionnement possible et qui, dans le cas particulier n'est pas quelconque; ce qui s'exprime, par exemple, de la manière suivante: le Sinn d'une phrase est une Gedanke si, quand elle est assertée, elle dénote le vrai ou le faux. Mais sa démarche est double, ce qui rend l'analyse complexe, et pivote sur la définition du sens:

- 1) comme "mode de donation" de l'objet, conceptuel et objectif
- 2) comme ce qui est "exprimé" par un énoncé en usage, et "dénoté" par un énoncé en mention.

Définition qui le lie, inséparablement, d'une part à la pensée, d'autre part au langage en articulant les deux plans. Ce qu'on peut analyser selon les trois perspectives suivantes:

- 1) Le sens est une propriété des expressions. Mais comme il s'agit d'analyser un fonctionnement conceptuel du langage, la notion de sens est liée étroitement à celle de concept, et quand il s'agit du sens d'un nom (description d'objet) le sens est conçu comme manifestant une propriété de l'objet, l'aspect sous lequel il se présente; ces propriétés, ces "aspects" constituent, *de plus,* des éléments de l'intension d'un concept sous lequel l'objet tombe ("caractères"). Le sens, c'est le concept, mais en tant que concept d'un objet. De sorte que si un nom dénote un objet, c'est en tant que celui-ci est décrit, et s'il exprime un sens, c'est en tant que description d'un objet. Cette conception s'étend à la proposition. Lorsqu'une expression est assertée, elle est le nom d'un objet (le vrai ou le faux) mais elle exprime un 'aspect' de

l'objet: une Gedanke est l'aspect, la description du vrai (du faux), un "caractère" du pensable en tant qu'il "importe" pour le savoir. On pourrait gloser sur l'étymologie de "bedeuten", qui, dans Sinn und Bedeutung n'a pas la signification qu'il prend, dans l'optique formaliste, d'une correspondance bi-univoque entre symboles du calcul et objets du modèle, mais d'un projet d'objectivation. Et la pensée de l'"aspect" du vrai est une condition nécessaire, quant à la production du savoir, où avant d'être vérifiés, les énoncés doivent d'abord être conçus pour être vérifiables.

2) Qu'il s'agisse du savoir, l'autre aspect par lequel Frege définit le sens le montre. Les Gedanken sont soigneusement distingués des Vorstellungen, comme l'objectif au subjectif (le scientifique, le conceptuel à l'idéologie, au notionnel). L'exemple de la lunette, dans S. und. B., est métonymique: qui photographie l'image de la lune sur la lentille a, dans sa poche, un Sinn fréquent; la lunette est matérialisation de la théorie optique, et la portée cognitive de l'image (sa "Bedeutung"), la validité épistémique du modèle qu'elle donne de la lune réelle, l'"objet" qu'elle produit, dépend des conditions théoriques et expérimentales de rigueur et de contrôle dans lesquels cet objet se produit et peut se reproduire. Et de la place de ces pratiques dans l'histoire:

L'image sur la lentille n'était pas un Sinn au sens de Frege pour les adversaires dominicains de Galilée. La donnée n'était pas vérifiable, parce qu'on ne pouvait pas imaginer, concevoir qu'elle puisse l'être.

On trouve une autre métaphore-pivot, dans l'œuvre de Frege: les "trésors de pensées" (dans "La pensée" - Recherches logiques I), indépendantes, qu'on "a", qu'on "découvre", qu'on ne "porte" pas comme on est porteur de ses représentations; qu'on découvre parce qu'elles se

pensent dans la sphère des pratiques déductives et expérimentales; qu'on peut "supporter" comme conscience individuelle mais qui "subsistent", matérialisées par des appareils, effectuables dans le devenir des sciences et de leurs applications. Réelles, non comme le sont les "choses" (à un niveau d'immédiateté donnée), ni comme des entités platoniciennes, mais extérieures, antérieures aux actes individuels de penser. Déjà là. Pour être produites-reproduites dans des conditions de vérification données. Mais aussi, productibles ou reproductibles, pour être énoncés dans des conditions de communication données. Ce qui nous amène à un dernier point.

3. La difficulté de S. und B. c'est que sont traités simultanément le problème des conditions de vérité des expressions, et celui de ^{leurs} conditions d'énonciation (comme noms du vrai); ce qui s'évacuait dans la Begriffsschrift du fait qu'on est, dès le départ au niveau de l'énoncé (ce que \vdash ne fait qu'explicitier à un autre niveau), et que, par conséquent, le problème des présupposés liés à la référence des noms ne se posait plus; pour reprendre un terme de Frege (S. und B., p. 108), les énoncés du formulaire sont tous "pris sérieusement": sinon ils n'y auraient ^{en} point de place. Ce qu'on peut voir dans les fragments suivants:

- a) "Si on s'enquiert de la dénotation d'une partie de proposition [un nom], c'est-là le signe qu'on reconnaît une dénotation à la proposition ou qu'on lui en cherche une"; et "on peut toujours chercher quelle est la dénotation d'une proposition si on peut déterminer la dénotation des parties. Tel est le cas quand on veut déterminer sa valeur de vérité" (p. 109). La démarche décrite ici nous paraît relever de la pratique de construction du vérifiable, dans l'optique de la vérification. Par contre dans
- b) "quand on énonce une affirmation, on suppose (voraus-

gesetzt) toujours sans le dire (selbstverständlich) que les noms propres qui y figurent, qu'ils soient simples ou complexes, ont une dénotation", et "dans certains cas, cette détermination peut faire défaut, parce qu'elle dépend de la vérité de la proposition" (p. 115-116), l'optique est différente. Si dans a) on cherche à pouvoir asserter (énoncer le vrai) il s'agit de produire un sens et de construire sa dénotation (vérifier en particulier qu'est vrai l'énoncé qui asserte l'existence de l'objet sous l'aspect qui le décrit), dans le second cas, si on asser-te, c'est, qu'alors, on a déjà construit la dénotation des noms, que l'usage du nom ne fait que "signaler", et qui reste par là "à l'extérieur" de ce qu'on énonce. Mais ne fait pas partie de son sens. Et à condition que l'énoncé ne "mime" pas le discours scientifique. Ici encore, le formulaire sert de filtre: n'est asserté que ce qui entre dans l'ensemble des clauses propositionnelles (noms d'état de fait), c'est-à-dire dont les conditions de vérité et d'énonçabilité sont satisfaites. Un énoncé qui n'y entre pas, même s'il a la forme "naturelle" d'une assertion, relève d'un autre fonctionnement.

Ce qui serait le cas des énoncés en "contexte oblique", dont la partie complétive, en contexte, ne peut être inscrite comme un nom du vrai. En ce sens elle n'est pas énoncée. C'est le nom d'une Gedanke, un "aspect" du vrai seulement mentionné (sans être énoncé, donc ^{ne} dénotant ^{pas} une valeur de vérité), mais qui, en tant que Gedanke, est vérifiable, donc énonçable; et qu'on peut reprendre d'un autre contexte où elle est énoncée, extérieur au texte où elle est mentionnée.

L'intérêt de ne pas supprimer la référence des expressions en contexte oblique est qu'elle

permet de traiter des phénomènes d'inter-texte, dont, a priori, le formalisme n'a pas besoin - (on l'a vu pour la référence des noms) parce que sa vocation est l'unilinéarité et l'explicite: s'il réfère, ce ne peut être qu'à son propre texte. Mais qu'on songe à l'exposé d'un formalisme, conduit par quelqu'un, devant quelqu'un: lorsque le locuteur dit:

X a démontré que p

à strictement parler, p n'est ni vrai ni faux (non asserté), mais il est vérifiable, et énonçable, comme la dernière formule d'une suite finie de formules constituant une preuve de p (condition de la vérité de p). Que le locuteur n'énonce pas. Ainsi, en mentionnant p, il rappelle l'existence d'un "autre" texte que celui qu'il énonce hic et nunc, que chaque participant peut énoncer et où p a été énoncé. Si l'énoncé ci-dessus est "pris sérieusement" au sens de Frege.

3. Les opérations d'acceptabilité de la schématisation

Il nous reste à conclure cette première partie par un bref rappel des quelques éléments théoriques par lesquels est en train de s'élaborer la notion de schématisation discursive, dans la recherche que dirige et développe J.-B. Grize, et dans le cadre de laquelle viennent se placer les tentatives de description que nous proposons dans les deux autres parties de ce travail.

Cette première partie avait pour but de dessiner la place d'une problématique de l'énonciation, au sein d'une réflexion sur la notion de schématisation. Notion qu'on s'est efforcé de faire apparaître en l'opposant à son "autre", la formalisation, produit d'une activité discursive caractérisée par un projet explicite d'évacuation de cette problématique. Avec cette hypothèse de travail que ce que nous avons appelé le point de vue formaliste et cru pouvoir trouver à l'oeuvre, déjà, dans l'entreprise logiciste à ses débuts - même s'il n'y était pas complètement théorisé-, par la manière dont il a traité du discours, par la mise en forme qu'il effectue des textes ou s'expose systématiquement un ensemble de savoirs, a modifié profondément le regard théorique qu'on peut jeter sur l'activité discursive. Par analogie, de même qu'après l'invention du structuralisme en linguistique on ne peut plus parler de la langue comme on le faisait avant, de même l'existence de l'entreprise formaliste, et son développement au niveau de rigueur et de contrôle que l'on sait, impose un interlocuteur inévitable dans le dialogue heuristique à travers lequel cherche à se théoriser le problème de l'activité discursive.

Nous y avons vu deux raisons. La première, c'est que ce type d'approche délimite les contours, en négatif, de ce qu'elle exclut; en visant l'énoncé des conditions d'une communication épurée de tout ancrage dans l'historique, de toute relation à un devenir effectif, elle est conduite à élaborer des systèmes symboliques de la grammaire desquels sont refoulés tous les éléments (les systèmes de repères énonciatifs) qui, dans le langage naturel, sont précisément ceux qui permettent à ses signes de fonctionner dans des situations de communication ou d'intervention diverses et qualifiées. Deuxièmement, prendre en compte cette démarche dans une réflexion et un travail de recherche sur la production verbale naturelle conduit à s'interroger sur les conditions mêmes de ce travail: la formalisation est une étape nécessaire dans la production du savoir objectif. Ce qui évite, en particulier, de se poser un faux problème: si la construction d'un formalisme s'effectue au prix d'une évacuation des phénomènes de l'énonciation (cette construction est une schématisation d'un type spécifique, dont on peut discerner clairement les choix, et son produit est la matérialisation d'un discours complètement objectivé), il est évident qu'elle ne peut servir de représentation adéquate aux produits de l'activité discursive en général; mais cela n'implique pas qu'une formalisation des structures de l'énonciation soit exclue par là-même. La formalisation sert de norme à tout exposé scientifique, donc également à l'exposé théorique qui prendrait les phénomènes de l'énonciation comme objet de recherche. Ce qu'il faut donc éviter de confondre ^{c'est} (d'un côté, le plan de l'objet (les activités verbales naturelles) et le modèle théorique, la conceptualisation qu'on peut chercher à en construire avec, d'un autre côté, le plan du discours qui organise et structure les propriétés de cette construction, en en contrôlant l'appareil systématique, la forme théo-

rique.

Mais c'est une visée à long terme, sur horizon de laquelle on peut seulement tenter de se profiler, lorsque la théorie elle-même est encore à construire. L'étape actuelle n'est, à peine, que l'exploration, liée à un essai de formulation, du contenu d'une pré-conception, d'une notion intuitive de ce que peut être une pratique discursive. Exploration et formulation qui (et c'est le cas de toute production schématisante lorsqu'elle n'est pas formaliste) met à l'oeuvre simultanément, des activités de typ divers. Comme l'exprime J.-B. Grize ("Pour une typologie des prédicats I", (1975, ronéo)), ces activités sont d'une part de nature "théorique" - postuler des principes, élaborer des concepts servant à définir, à caractériser les aspects du phénomène observé qui, par abstraction, entreront dans un modèle de celui-ci-, d'autre part de nature "pratique" -reconnaître les éléments de la structure conceptuelle sur objets donnés- et enfin, "didactiques" - exemplifier les structures théoriques-: activités présentées sous la forme d'un exposé qui, à un niveau encore heuristique, participe des trois à la fois.

De ce point de vue, l'idée de schématisation est une notion pré-théorique, mais proposée en vue d'une approche théorique de l'activité verbale. En effet, à un premier niveau, on peut considérer la schématisation -en un sens résultatif- comme un "objet", un "micro-univers", représentatif, comme l'appelle J.-B. Grize, proposé, organisé, "devant" un interlocuteur par un locuteur dans une situation de communication ou d'intervention verbale; ou -en un sens actif- comme une activité qui se révèle par le schéma qu'elle construit. Mais dans ces deux cas il ne s'agit de parler ni de la structure de l'intervention ni de ses effets réels, mais d'un de ses aspects seulement, ou d'une de ses conditions

de possibilité en tant qu'elle est verbale, à savoir qu'elle se réalise par la médiation d'un "objet-symbole". D'autre part, un locuteur engagé dans une situation concrète d'intervention verbale ne "sait" généralement pas (sauf dans des cas particuliers où s'effectue une prise de conscience rhétorique) qu'il construit un schéma de la réalité devant son interlocuteur (ou s'il le sait, il ne sait généralement pas, à moins d'une prise de conscience idéologique, pourquoi c'est précisément ce schémata qu'il élabore). Sa relation à l'autre est immédiate. La notion de schématisation est donc, déjà, une construction liée au point de vue d'un observateur sur une production verbale. Mais c'est un point de vue qui n'est pas quelconque. Pour dire les choses brièvement -car notre propos n'est pas de le développer ici- il s'agit d'un point de vue qui prend acte, en le réfléchissant, de l'échec, de la rupture, ou du caractère illusoire ("illusionnant"), de l'immédiateté "simplement vécue" du rapport aux autres et aux choses, dès qu'il y a parole, donc dès qu'il y a rapport social -et peut-on parler autrement de la "nature" humaine?-.

Une schématisation est un filtre (à la fois écran et canal), condition nécessaire pour qu'elle fonctionne comme support de rapports sociaux. Elle se manifeste dans des productions verbales, des textes, par exemple. Le problème est alors de se donner des concepts permettant d'un côté de décrire sémantiquement l'organisation textuelle, tout en rapportant d'un autre côté la structure des effets de sens produits aux activités qui les produisent; activités de l'intelligence (notionnelle et symbolique) dont l'analyse des propriétés opératoires relèveraient d'une logique de la schématisation, en tant qu'analyse de types d'opérations de pensée qui ne sont plus celles de la pensée seulement déductive, (de la logique qui préside à l'organisation d'un discours qui ne vise pas uniquement l'objectivité scientifique).

Mais la notion d'opération, à ce niveau,

reste programmatique ^{elle} Vaussi; elle indique seulement la direction dans laquelle on peut chercher à conceptualiser ce dont on veut rendre compte. J.-B. Grize développe ce point dans "La logique des opérations concrètes et celles du discours" (à paraître en hommage à J. Piaget, (1975)), et nous suivons ici le fil de son argumentation. Si la notion piagétienne de l'opérateur (au sens d'une combinatoire fermée) semble trop exigeante eu égard au type d'opérations qu'il faudrait définir pour la schématisation, c'est à cause du rôle joué par les contenus (comme c'est déjà le cas, chez Piaget, pour "les opérations concrètes"). Contenus qui ne peuvent être entièrement neutralisés, évacués du fonctionnement opératoire. Ce qui se marque, en particulier, par le fait que toute l'information nécessaire n'est jamais entièrement disponible, dans une co-présence a-temporelle ; où que l'ordre d'occurrence est lui-même opérant: la répétition transforme, ne se contente pas de réitérer. On serait donc amené à concevoir une logique de la pensée notionnelle -au sens où une notion est un "condensé" de pratiques hétérogènes liées à des sphères diverses de l'expérience- qui s'opposerait à la logique de la pensée conceptuelle; une logique réglée par un impératif de vraisemblance, plutôt que de nécessité - laquelle suppose, comme l'a montré Piaget, la fermeture d'une structure opératoire-; de con-possibilité plutôt que de consistance. Ce qui ne signifie pas (et c'est une autre façon de refuser le faux problème que nous signalions ci-dessus) que la théorie (modèle logique) de ce fonctionnement opératoire (logique du vraisemblable) soit elle-même, en tant que théorie, non nécessaire.

Nous nous limiterons maintenant à un bref rappel du cadre théorique que J.-B. Grize propose pour aborder la notion de schématisation, où sont définis les objets et les opérations de la logique de celle-ci -en

renvoyant leur illustration aux nombreux papiers qu'il a écrit à ce sujet, dont certains sont en voie de publication, tout en précisant qu'il s'agit d'un état provisoire et incomplet de la recherche. On admettra donc d'abord "qu'une schématisation ne peut se contenter de prédiquer des objets et de les mettre en relation les uns avec les autres. Elle devra encore disposer de toute une gamme d'opérations susceptibles de les rendre acceptables" ("Introduction à une recherche sur la logique naturelle", (1975)). Ces opérations sont les suivantes, en commençant par la production des "objets" de la schématisation:

1. Ce qui précède conduit à penser qu'un objet ne peut se réduire à un "individu" dont la seule propriété serait : d'être désignable, en tant qu'il est, ou qu'il n'est pas. Les objets sont, comme éléments atomiques, des "classes-objets" (au sens méréologique du terme, donc des agglomérats d'éléments qualifiés), et, en tant que tels, déjà des produits d'opérations de construction (de sélection dans un référentiel en l'occurrence). Celles-ci sont de trois types: a) qualifier un indéterminé en l'"ancrant" dans un univers de discours donne $(\alpha(X) \rightarrow x_1)$, b) développer cette qualification en explicitant un de ses ingrédients ou un agglomérat dont elle est partie $(\delta(x_1) \rightarrow x_2)$, c) spécifier le produit des opérations précédentes $(\gamma(x_1) \rightarrow x_3)$.

2. De même que les objets sont qualifiés, les prédicats sont non-quelconques, conçus en relation avec leur applicabilité possible aux classes-objets. Mais la prédication s'analyse à deux niveaux a) celui de la détermination, et b) celui de l'énonciation.

a) La détermination $(\delta(x_i))$ s'effectue à un niveau logiquement antérieur à l'énonciation: c'est

à partir de l'énonciation que du discours devient texte, que l'"énonçable" s'énonce. La détermination construit l'énonçable, par l'attribution d'un prédicat à n places, à n classes-objets. Elle consiste à choisir le prédicat qui convient à la classe-objet (en fonction de,

conditions liées d'une part aux propriétés de celle-ci, et d'autre part au contexte et à la situation); à ordonner ses arguments; à lui donner une valeur (positive, négative ou neutre); enfin à le moduler (modalités de re). On remarquera que l'opération de détermination est une opération complexe, "une opération de pensée qui réalise plusieurs effets simultanément" (p. 13), ce que J.-B. Grize désigne du terme de "polyopération" (qu'on pourrait définir, formellement, dans une étape ultérieure, comme une "application qui va d'un ensemble d'objets, de couples et de n-uples d'objets, vers un ensemble de vecteurs" (p. 12)).

b) La remarque vaut également pour les opérations de l'énonciation qui ont, comme argument, des déterminations ($\mathcal{G}(\delta(x))$). Elles ont pour fonction de déterminer le "statut" de l'énoncé du point de vue de l'acceptabilité ou de la vraisemblance de sa teneur informative, en réalisant, simultanément quatre effets (au moins, dans l'état actuel de cette recherche), soit déterminer une source d'information, un type d'activité de celle-ci, une modalité de dicto qui exprime une activité de l'énonciateur et un type de rapport ("distance") entre lui et ce qui est énoncé.

3. Enfin, il faut concevoir une famille d'opérations binaires qui composent entre eux déterminations ($\mathcal{T}(\delta, \delta')$), énoncés ($\mathcal{T}(\mathcal{G}(\delta), \mathcal{G}'(\delta'))$), ou déterminations et énoncés ($\mathcal{T}((\delta), \mathcal{G}(\delta'))$). On peut remarquer ici que les conjonctions du langage ordinaire, par exemple, peuvent s'analyser selon l'un ou l'autre de ces types de combinaisons, ce qu'on peut observer aussi pour les constructions relatives; et que, dans bien des cas, un énoncé de surface, pris isolément, est ambigu de ce point de vue comme il peut l'être d'ailleurs également du point de vue de la distinction de re/ de dicto. Ce qui suggère que le choix d'une représentation formelle suppose que l'énon-

cé fonctionne d'une manière spécifique, compte tenu d'un contexte, ou/et d'une situation donnée.

Nous soulignons pour conclure que les opérations de construction des classes-objets devraient permettre d'éclairer le problème du type particulier de présupposition lié à la référence des nom. Et cela, dans la mesure où on évacue de la représentation des objets le rapport "immédiat" du nom à la chose individuelle, ou tout nom d'objet est descriptif (de nature prédicative) et est, en ce sens, l'indice, le rappel d'une sphère d'expérience où les choses sont seulement des "invariants" par rapport aux transformations que toutes sortes de pratiques ou d'activités leur font subir, et par rapport auxquelles la production textuelle où ce nom apparaît est elle-même une pratique donnée. De même, on peut souligner le fait que, telle qu'elles sont conçues, les opérations d'énonciation devraient rendre possible un traitement du problème des énoncés "en mention", avec les difficultés qu'ils ont soulevés dans l'optique logiciste, et les types particuliers de présupposés qui leurs sont liés. Dans les deux cas, c'est de l'articulation du texte sur son "extérieur" qu'il s'agit, une articulation en quelque sorte verticale, dénivelée, "transverse", par rapport à l'articulation linéarisée, horizontale, des chaînes d'énoncés sous la forme de laquelle le texte se déroule ou se spatialise.

Dans les pages qui suivront, c'est essentiellement du second problème qu'il sera question -de manière informelle et exploratoire -bien que le premier lui soit intimement lié puisqu'historiquement, c'est justement avec la référence des noms, en particulier, que sont apparues les difficultés liées aux modes de l'énonciation, dès qu'il s'est agi de rendre compte des conditions d'un fonctionnement spécifique des énoncés.

II. ARTICULATION ET AMBIGUITÉ

En centrant notre problématique sur les opérations d'acceptabilité de la schématisation, c'est aux contextes modaux, plus spécifiquement, que nous aurons affaire, et, de manière privilégiée à cause de leur caractère explicite, ceux qui ont la forme des complétives, soit:

Nom + Verbe + QUE + proposition

Et ceci pour deux raisons. La première, empirique: leur rôle important -leur fréquence- dans les textes de type argumentatif. La seconde, formelle: le contraste qu'ils forment d'une part avec les énoncés déclaratifs simples (les "propositions" ou les "assertions" des logiciens) qui se caractérisent oppositionnellement par l'absence de marques formelles référant à la situation d'énonciation. Ce qui conduit à se poser la question du statut de l'information exprimée par la proposition enchâssée, compte tenu de son mode d'introduction dans la surface textuelle, du type spécifique de son articulation avec ce qui est énoncé. A la classe des statuts appartient le paramètre "valeur de vérité" des logiciens. Mais comme il s'agit des procédures de schématisation (parmi lesquelles ce que nous appellions l'usage logique du langage ordinaire est une sorte de cas limite, une forme de fonctionnement de celui-ci qui joue un rôle fondamental à un moment déterminé de la production du savoir), ces statuts ne peuvent plus être définis en terme de vrai ou de faux: il s'agit, ici de vraisemblance.

Ces modes d'introduction de l'information dans la production d'une surface textuelle, les conditions de possibilité de l'articulation du "discours" en "texte", sont réglés par les formes de l'énonciation dont le texte produit porte des marques et des repères, indices de l'espace subjectif dans les termes duquel s'analysera la notion de vraisemblance, et dont il s'agira de construire les dimensions.

Dans cette perspective, l'approche -largement intuitive- proposée ici n'est pas linguistique au sens où il s'agirait de fournir des éléments d'une description de la langue. Nous ne faisons que prendre en charge l'hypothèse que la langue, par ce qui, de ses propriétés formelles (syntaxico-sémantiques) est repère énonciatif, est support de fonctionnements possibles. Ce qui confère à l'ambiguïté de ces formes un rôle pivot; -ambiguïté fondamentale au langage, qui "est double : d'une part elle se situe au niveau de l'interprétation, mais d'autre part, elle se trouve déjà au niveau de l'agence-ment, dans l'énonciation, des chaînes d'énoncés qui sont, elles-mêmes, rarement univoques, ... [mais où] en s'agencant avec d'autres, des emplois à valeurs multiples se trouvent filtrés, à travers la construction... dans le langage lui-même" (A. CULIOLI, 1971).

Il s'agira, compte tenu de cette hypothèse, d'utiliser une description provisoire (et sur bien des points contestable) de certaines de ces formes pour postuler, heuristiquement et informellement dans l'état actuel de ce travail, quelques concepts descripteurs, au niveau de la schématisation, de fonctionnements possibles des énoncés, producteurs d'effets sémantiques de vraisemblance. Effets que nous sommes tenus -faute de mieux- de décrire dans un langage encore psychologisant, bien que, comme nous essayerons de le préciser plus loin, l'espace subjectif décrit ne recouvre pas ce qui se passe dans la tête ou les

conduites d'un parleur individuel concret, mais délimite les particularités d'un rôle endossable, d'une place occupable par tout parleur qui tient un certain type de discours, par tout interprétant qui prend acte d'un type de fonctionnement.

Dans la troisième partie et dans ce qui suivra nous sommes largement redevable de deux élaborations de cette problématique -encore qu'elles soient, l'une par rapport à l'autre, aux antipodes, en ce qui concerne le type de regard théorique porté sur le discours. L'un fonde et développe la notion d'articulation du discours en texte par l'intermédiaire des formes de l'énonciation. L'autre, partant de la notion d'ambiguïté, fonde et développe les conditions de formulation d'un fonctionnement donné du langage ordinaire. Nous nous proposons d'en exposer préalablement les éléments qui nous importent ici, pour tenter de les mettre à l'oeuvre ensuite sur un ou deux fragments de textes, afin d'être à même d'élaborer plus précisément quelques points de la problématique.

1. La notion de pré-construit

Nous reprenons brièvement ici, telle qu'elle est exposée par ses auteurs, une approche du phénomène de l'articulation du discours en texte, par le biais des opérations de l'énonciation. Il s'agit en fait d'une double approche -c'est pourquoi nous en exposons successivement les données-; l'une s'intéresse à la construction syntaxique des énoncés complexes (relatives descriptives et constructions à complétives), l'autre à leur fonctionnement discursif. Mais il s'agit, dans les deux cas, de rendre compte, à propos d'énoncés du type suivant:

A) énoncé à pré-supposé de type référentiel

B) énoncé modal à complément propositionnel

C) énoncé déclaratif (3ème personne, présent),

A) du statut d'un élément discursif qui n'est pas énoncé (pris en charge directement par un énonciateur), mais néanmoins signifié (indiqué, signalé), B) du statut d'un élément discursif qui n'est pas énoncé, mais néanmoins introduit (mentionné) dans la surface textuelle énoncée et C) du statut d'un élément discursif énoncé, mais au "degré zéro" des marques de l'énonciation.

Il s'agit-là de trois manières d'introduire de l'information en l'articulant en un texte énoncé.

La notion de pré-construit souligne l'antériorité ou l'extériorité des éléments signalés ou importés dans un texte donné, les renvoyant par là à d'"autres" textes, où ils ont été énoncés, ou peuvent l'être ou l'avoir été; autres textes dé-construits en tant que ces textes-là dans la construction par laquelle se produit cette surface textuelle-ci.

1.1 Le pré-construit et le fonctionnement discursif de l'énoncé

Nous ne reprenons ici que quelques éléments d'un texte très dense et très riche (P. HENRY, 1974).

P. Henry part d'une reprise de la conception, chez O. Ducrot, du présupposé vu non comme condition d'emploi normal de l'énoncé, mais comme "élément de son contenu ayant un mode de présentation spécifique" (p. 20) ; donc de l'idée d'une sémantique, ou logique de la langue. Mais thèse qu'il refuse en proposant de considérer la présence d'un présupposé comme un mode de fonctionnement possible de l'énoncé, et non comme une caractéristique de la phrase; donc comme un élément discursif relevant d'un usage de la langue, cognitif par exemple, démarche qu'il voit à l'oeuvre chez Frege. Ce qui l'amène à